

FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans (HTB; HTB.U)

Survol du FNB

Nom :

FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans

Date de lancement :

8 avril 2015

Symbole :

HTB; HTB.U¹

Frais de gestion² :

0,15 % (frais de swap plus de 0,05 %)

Indice sous-jacent :

Indice Solactive d'obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans (rendement total)

Symbole de l'indice Bloomberg :

SOLUTB

Gestionnaire de placements :

Horizons ETFs Management (Canada) Inc.

Admissibilité :

Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés

Couverture de change :

Non

¹ Transactions en dollars américains.

² Taxes de vente applicables en sus.

Tirez profit du rendement total des obligations du Trésor américain

Le FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans (« HTB ») vise à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice Solactive US 7-10 Year Treasury Bond (l'« indice »), déduction faite des frais. L'indice est conçu pour mesurer le rendement du marché des obligations de 7 à 10 ans du Trésor américain.

Une version libellée en dollars américains de HTB est aussi offerte sous le symbole boursier HTB.U, qui peut être utilisé par les investisseurs ayant un compte de placement en dollars américains.

Principales caractéristiques de HTB

- **L'avantage des indices de rendement total :** HTB fait partie de la famille des FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons »). Il utilise un contrat de swap sur rendement total pour reproduire le rendement de l'indice. Cette structure permet habituellement de réduire les écarts de suivi liés à la reproduction d'un indice, en plus d'être plus avantageuse sur le plan fiscal
- **Avantage au plan fiscal :** HTB ne prévoit pas verser de distributions imposables, ce qui le rend avantageux pour les comptes imposables lorsque le revenu d'intérêt américain est imposé au taux d'imposition marginal d'un résident canadien
- **Réinvestissement automatique :** Le réinvestissement des distributions des composantes indicelles est pris en compte dans la valeur liquidative (« VL ») de HTB à sa date ex-dividende, ce qui peut donner lieu à une composition plus efficace que les FNB composés uniquement chaque trimestre ou chaque mois

Structure d'indice de rendement total (IRT)[†]

HTB ne détient pas physiquement les titres sous-jacents constituant l'indice. Son rendement provient plutôt de contrats de swap avec des contreparties acceptables : des banques canadiennes de l'annexe 1 ayant une cote de crédit minimale de A. Le contrat de swap représente une obligation contractuelle exécutoire d'offrir un rendement quotidien de l'indice au FNB, qui est évalué à la valeur du marché chaque jour en fonction de la variation de l'indice. Les contreparties sont légalement tenues de fournir le rendement exact de l'indice, compte non tenu des frais.

FNB en catégorie de société – Avantage sur le plan fiscal

Les actions HTB sont une série d'actions au sein d'une structure de catégorie de société qui permet au FNB de générer ses rendements d'une manière fiscalement avantageuse. Une fois ce dernier conjugué au portefeuille de swap sur rendement total, les investisseurs ne devraient recevoir que le rendement total de l'indice, lequel est pris en compte dans le prix par part du FNB. Les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables directement. Les distributions versées par le Trésor américain sont imposées comme revenu au taux d'imposition marginal de l'investisseur lorsqu'elles sont reçues par des résidents du Canada.

Cela rend le FNB particulièrement avantageux si les actions sont détenues dans un compte imposable, lorsque l'impôt sur les distributions de revenus tirées des obligations américaines est susceptible de dépasser 50 %, selon le taux d'imposition marginal de l'investisseur. Grâce à cette structure de FNB, les investisseurs peuvent potentiellement reporter l'obligation fiscale jusqu'au moment de la vente du FNB, auquel moment le produit tiré de la vente des parts de FNB pourrait être imposé en tant que gain en capital. Les FNB d'obligations du Trésor américain sont aussi assujettis à une retenue d'impôt américaine selon le type de compte imposable dans lesquels ils sont détenus, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt d'un FNB reproduit physiquement détenu dans un compte imposable. HTB ne sera pas directement assujetti à une retenue d'impôt américaine, puisqu'il ne reçoit pas réellement de distributions de revenus tirées des obligations.



FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans (HTB; HTB.U)

Imposition des FNB d'obligations du Trésor américain

L'exemple hypothétique ci-dessous met en évidence les avantages après-impôt de détenir des titres de HTB par rapport à un autre FNB d'obligations du Trésor américain reproduit physiquement dans un compte de placement non enregistré. L'exemple suppose que les deux FNB affichent un rendement net de 2,2 %. Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition aurait été de 47,97 % en 2020. Dans cet exemple, aucune retenue d'impôt américaine n'est appliquée sur le revenu d'intérêt, ce qui représente une autre incidence susceptible d'accroître l'obligation fiscale d'un FNB d'obligations du Trésor américain selon le type de compte dans lequel il est détenu.

Il est important de noter que ni HTB ni aucun autre FNB IRT Horizons ne recaractérisent le revenu des placements comme un gain en capital.

	FNB reproduits physiquement	HTB
Capital investi	100 000 \$	100 000 \$
Rendement du marché (0 %)	0 \$	0 \$
Distributions nettes des composantes (2,2 %)	2 200 \$	2 200 \$
Valeur totale du portefeuille avant impôt	102 200 \$	102 200 \$
Impôt sur les distributions (47,97 %)	1 055,34 \$	0 \$
Total des impôts exigibles	1 055,34 \$	0 \$
Total du rendement du portefeuille après impôt	101 144,66 \$	102 200 \$
Écart de rendement	-1 055,34 \$	
Rendement annulé en raison de l'impôt sur les distributions	1,05 %	0 %

À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT. L'exemple ci-dessus met en évidence les avantages de rendement après impôt attendus de HTB par rapport à un autre FNB d'obligations du Trésor américain reproduit physiquement et domicilié au Canada dans un compte de placement non enregistré, dans l'hypothèse où les deux FNB rapportent ou affichent un rendement net de 2,2 % et suivent exactement le même genre d'obligations du Trésor américain. Cet exemple ne tient pas compte des frais ou des dépenses des FNB, ni des frais, commissions ou dépenses qui seraient associés à l'achat ou à la vente de parts ou d'actions du FNB. L'exemple ne prend pas en considération la vente de parts ou d'actions du FNB ou toute obligation fiscale qui en résulterait.

** Les deux FNB sont détenus par un investisseur ontarien dans la troisième fourchette d'imposition la plus élevée, dont le taux d'imposition marginal aurait été de 47,97 % en 2020. En outre, il suppose une absence de changement de la valeur marchande des composantes de l'indice. L'exemple ne tient pas compte des retenues d'impôt pour les non-résidents ou des crédits d'impôt éventuels associés à ces retenues d'impôt.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter www.FNBHorizons.com/ETF/HTB



*Les FNB Horizons à indice de rendement total (« FNB IRT Horizons ») sont généralement des FNB indiciels qui utilisent une structure de placement novatrice appelée « swap de rendement total » pour produire des rendements indiciels de façon peu coûteuse et fiscalement avantageuse. Contrairement à un FNB de reproduction physique qui achète généralement les titres contenus dans l'indice pertinent dans les mêmes proportions que celui-ci, la plupart des FNB IRT Horizons utilisent une structure synthétique qui n'achète jamais directement les titres d'un indice. Le FNB reçoit plutôt le rendement total de l'indice par la conclusion d'un contrat de swap sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties, généralement de grandes institutions financières, qui lui fourniront le rendement total de l'indice en échange des intérêts réalisés sur les liquidités détenues par le FNB. Les distributions versées par les composantes de l'indice sont automatiquement reflétées dans la valeur liquidative du FNB. Par conséquent, le FNB IRT Horizons reçoit le rendement total de l'indice (avant les frais), reflété dans le cours des actions du FNB, et les investisseurs ne devraient pas recevoir de distributions imposables. Certains FNB IRT Horizons (Horizons NASDAQ-100® Index ETF et FNB Horizons Indice actions américaines à grande capitalisation) ont recours à la reproduction physique au lieu d'un swap de rendement total. Le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces et le FNB Horizons Compte maximiseur d'espèces en dollars américains ont recours à des comptes d'opérations au comptant et ne font pas le suivi d'un indice, mais plutôt d'un taux d'intérêt composé versé sur les dépôts en espèces susceptible de varier au fil du temps.

Tout placement dans le FNB Horizons Obligations du Trésor américain de 7 à 10 ans géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (les « FNB ») peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à d'autres frais. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé peut ne pas se reproduire. Le prospectus contient des informations détaillées importantes au sujet du FNB. Veuillez lire le prospectus avant d'investir.

L'information contenue dans le présent document ne reflète que les règles fiscales générales; elle ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un avis fiscal. La situation des investisseurs peut différer de celles des exemples. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leur conseiller fiscal avant de prendre quelque décision que ce soit en matière d'investissement.

L'instrument financier n'est ni commandité, ni promu, ni vendu, ni cautionné de quelque manière que ce soit par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance, explicite ou implicite, à l'égard des résultats de l'utilisation de l'indice, de sa marque de commerce ou du cours de l'indice, en aucun temps et à aucun autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG déploie les efforts raisonnables pour s'assurer de l'exactitude du calcul de l'indice. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenue de signaler les erreurs dans l'indice à un tiers, incluant sans toutefois s'y limiter, les investisseurs ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier. La publication de l'indice de Solactive AG ou l'utilisation autorisée de l'indice ou de sa marque de commerce pour utilisation relativement à l'instrument financier ne constitue aucunement une recommandation faite par Solactive AG d'investir dans cet instrument financier ni une garantie ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans cet instrument financier.